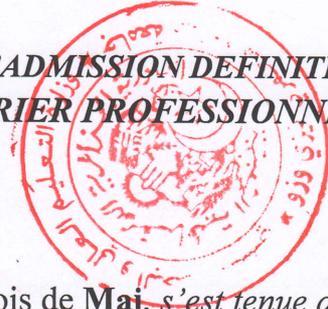


REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'OUVRIER PROFESSIONNEL HORS
CATEGORIE**



L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Vingt-Six (26) du mois de **Mai**, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Hors Catégorie, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 110 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed, Recteur de l'U. M. M. T. O (Président)

Monsieur DJEBARI Rachid, Chef du centre (Membre)

Monsieur KHELIF Rachid, Correcteur (Membre)

Monsieur GUEROUAH Mokrane, Correcteur (Membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 110 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Hors Catégorie sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**Centre de formation Professionnel et d'Apprentissage Krim Saïd de Draâ El-Mizan**).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question Conformément à l'instruction interministériel N°02 du 26/08/2014, relative à la promotion des fonctionnaires appartenant aux grades mis en voie d'extinction.

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

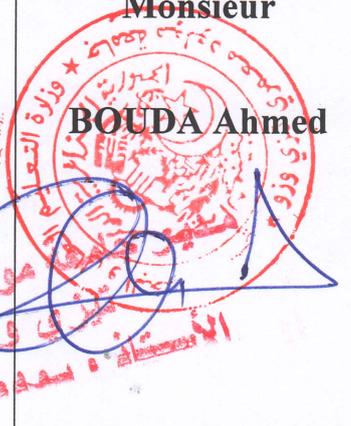
- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

DJELLIL	Karim	18,00	
CHABANE	Omar	17,00	} Départage par l'âge
BOURAHLA	Lounes	17,00	
SOUAK	Belkacem	16,00	} Départage par l'âge
KARABADJI	Boussad	16,00	
TAHRAT	Mourad	16,00	

- Liste d'attente par ordre de mérite :

- NEANT
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
<p>Monsieur DJEBARI Rachid</p> 	<p>Monsieur KHELIF Rachid</p> 	<p>Monsieur GUEROUAH Mokrane</p> 	<p>Monsieur BOUDA Ahmed</p> 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.